
RECRUTE

un gardien-brigadier de Police Municipale (H/F)

Catégorie C

Placé sous l'autorité du Maire et du chef de service de la police municipale, en liaison avec l' élu délégué à la sécurité, vous exercez les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la salubrité publique.

Votre mission

Dans le cadre de votre mission, et sans que cette liste soit exhaustive, vous serez principalement chargé de :

- Mettre en œuvre les décisions et arrêtés du Maire en matière de sécurité, de tranquillité, de salubrité et d'ordre public ;
- Veiller à la sécurité des personnes et des biens ;
- Assister les personnes âgées et les personnes en difficulté ;
- Assurer une présence dissuasive et rassurante dans tous les quartiers de la ville ;
- Assurer la sécurité des manifestations publiques ;
- Participer aux actions de prévention routière, notamment en milieu scolaire ;
- Faire respecter les lois, réglementations, codes et arrêtés ;
- Travailler en bon partenariat et en complémentarité avec la police nationale.

Votre profil

Titulaire du concours de gardien de police municipale ou postulant par voie de détachement, vous possédez votre permis B. Vous avez de bonnes connaissances des pouvoirs de police du Maire, des règlements et codes relevant des attributions et des compétences de votre métier. Votre sens du service public, votre aptitude au dialogue et à la médiation sont de vrais atouts.

Vous aimez le travail en équipe et prendre des initiatives. Vous faites preuve de disponibilité et de méthode dans votre travail.

Vos conditions de travail

Pour exercer vos missions, vous disposerez des moyens suivants :

- 2 Véhicules sérigraphiés, VTT
- 1 Éthylotest, 1 Cinémomètre
- Procès-verbaux électroniques
- Logiciel MUNICIPAL, Interopérabilité ACROPOL
- Radios numériques individuelles, Caméras mobiles individuelles
- Gilet pare-balles
- Armement en catégorie B (PSA 9mm), D (tonfa, bâton télescopique, aérosol de défense)

Temps de travail 38h00 hebdomadaire : Cycle de travail en 4 jours par semaine sur une amplitude horaire allant de 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi, 07h00 à 17h00 le samedi et dimanches en heures supplémentaires (2 week-end travaillés par mois).

2 Brigades de roulement. 17.5 Jours de congés annuels et 18 jours de ARTT (journée de solidarité à déduire).

Possibilité de travail en plus exceptionnellement en soirée ou le week-end à l'occasion de certaines manifestations organisées par la ville

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + participation au forfait mobilités durables + CNAS + association du personnel active. Restauration municipale disponible. Dans le cadre de la qualité de vie au travail, la ville a mis en place des séances de renforcement musculaire et des séances d'ostéopathie gratuites.

Hôtel de ville

6 Boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine
01 79 71 40 00